



Rechercher sur le site

OK

À SUIVRE

Film anti-islam

Vote des étrangers

Kate Middleton

BB Brunes

Ligue des Champions

BOOST YOURSELF\*

SIXT  
location de voitures

\*Boostez-vous

À LA UNE

SOCIÉTÉ

FAITS DIVERS

POLITIQUE

ECONOMIE

AUTO

INTERNATIONAL

MÉDIAS &amp; PEOPLE

EN

Actualité &gt;

## Archives

Clichy

### Chauffage urbain : une commission enfin sur pied

10.12.2009

Alors que la chambre régionale des comptes s'apprête à remettre son rapport, la ville s'organise pour gérer l'épineux dossier de chauffage urbain de Clichy. Mardi soir, les élus de droite comme de gauche ont créé une commission d'information et d'évaluation pour tenter d'y voir plus clair dans cette affaire. « C'est une bonne initiative, réagit Rémi Muzeau, conseiller municipal divers droite. Nous disposons maintenant d'un nouvel outil pour suivre l'avancement des procédures et faire baisser le coût du chauffage qui est prohibitif à Clichy. » Depuis 1965, la SDCC (Société de chauffage de Clichy), fournit de la vapeur d'eau pour chauffer les bâtiments municipaux, certains équipements publics comme les hôpitaux, ou encore les 3 800 logements HLM gérés par l'office public de l'habitat de Clichy. Mais depuis le début des années 2000, cette filiale de Suez est dans le collimateur. Les différents cabinets d'expertise saisis par la mairie ont montré que les tarifs pratiqués sur Clichy sont exorbitants : la facture des Clichois est deux fois plus élevée que celle des Levalloisiens alors que l'énergie provient de la même source ! Le dernier expert mandaté par la mairie est allé plus loin encore, en évaluant à 19 millions d'euros le trop-perçu pour le chauffage des bâtiments communaux. Forte de ses éléments, la ville a saisi la justice. Mais l'élu (PC) Guy Schmaus réclamait aussi la création d'une commission d'information et d'évaluation du chauffage. « Aujourd'hui, c'est un succès, se félicite le conseiller municipal. Mais la bataille n'a pas été gagnée sans mal. Il a fallu que les locataires descendent dans la rue en novembre pour manifester contre les régulations de charges à la fois erronées et exorbitantes pour qu'on obtienne gain de cause. »

Trouver d'éventuelles compensations La commission sera composée de six élus titulaires et d'autant de suppléants, ainsi que de représentants des amicales des locataires, des copropriétaires, des bailleurs sociaux, d'une personnalité engagée dans le développement durable et d'établissements publics tels que l'hôpital Beaujon ou Goüin, ou encore les collèges. Tous les groupes politiques seront représentés. Elle sera chargée de se pencher sur le prix de la vapeur fourni aux Clichois par la SDCC, et de trouver d'éventuelles compensations aux consommateurs pour les préjudices subis depuis plusieurs années. Elle devra aussi réfléchir sur d'autres modes d'énergie, notamment sur la filière du chauffage au bois.



Le Parisien

Cet article a été publié dans la rubrique Clichy

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE  
ARRONDISSEMENT DE NANTERRE



[www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)

DIRECTION ACHATS - MARCHES

CISSE Aissata

Chargée des marchés publics

☎ : 01 47 15 32 88

☎ : 01 47 15 32 94

E-Mail : [aissata.cisse@ville-clichy.fr](mailto:aissata.cisse@ville-clichy.fr)

Clichy, le 03 Décembre 2009

## **Compte rendu de la réunion du 03 décembre 2009 de la Commission des services publics locaux**

---

### **E- Concession du réseau de chauffage urbain**

La construction et l'exploitation d'une installation collective de distribution de chaleur a été confiée à la Société de Distribution de Chaleur de Clichy (SDCC), filiale du groupe SUEZ, en 1965 pour une durée de 30 ans, concession prolongée par avenant jusqu'au 30 septembre 2015.

La ville de Clichy dispose ainsi d'un réseau de chaleur assurant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire pour 183 points de distribution parmi lesquels les bâtiments communaux, Clichy Habitat , l'hôpital Beaujon et la Fondation Roguet .

Le réseau de chauffage urbain comprend les installations de production et de distribution :

- Une chaufferie principale située rue Fournier à Clichy. Cette chaufferie est composée de 3 chaudières mixtes gaz naturel /fioul lourd de puissance totale 112 000 KW
- Un réseau de distribution d'environ 20 km de canalisations acier comprenant un réseau principal haute température vapeur et des réseaux basse température eau chaude
- 2 points de raccordement au réseau CPCU (bd V. Hugo et Général Leclerc) équipés de compteur vapeur et condensats pour le complément d'approvisionnement en vapeur

En outre, le réseau de Clichy est utilisé pour transférer de la vapeur entre CPCU (réseau de Paris) et le LEM (réseau de Levallois-Perret). Ce transfert est régi par une convention tripartite Ville/SDCC/INES (ELYO) ou LEM depuis 1990 pour une durée de 25 ans.

L'analyse du rapport d'activités annuel 2008 de la délégation de service public est présentée par Mme Maguarian qui précise que les cabinets d'audit Finance Consult sur les aspects comptable et financier et Marc Schaefer sur les aspects techniques ont été missionnés en janvier 2009 après appel d'offres pour contrôler les rapports annuels d'activités.

Le rapport d'activités 2008 remis le 15 juin 2009 présente en premier lieu les faits marquants de la saison à savoir la rigueur climatique 2008 supérieure à 2007 et la progression des ventes :

- rigueur 2008.....2290 DJU (+ 217 DJU par rapport à 2007)
- vente énergie 2008.....150 417 MWh (+ 15 348 MWh par rapport à 2007)

Le tarif moyen TTC de vente de la chaleur est en hausse de 12,98% par rapport à 2007 (hausse du gaz 30%) soit un chiffre d'affaire de 14 091 545 €, en progression de 28 % par rapport à 2007 due à la rigueur de l'hiver et à l'évolution des tarifs.

Le rapport mentionne les travaux de gros entretien et réparations (GER) réalisés dans la centrale de production ainsi que sur les réseaux et postes de livraison pour 1 483 112 € en diminution de 18% par rapport à 2007. C'est ainsi que 500 m de tubes condensats représentant 2,5% du linéaire du réseau ainsi que 230 m de tube vapeur représentant 1% du réseau ont été remplacés (rue du port, rue Gabriel Péri, bd Jean Jaurés).

Sont également précisés les travaux de raccordement au réseau des sous-stations alimentant les nouveaux abonnés pour une puissance souscrite totale de 1 425 KW.

Les ventes de quotas CO<sup>2</sup> s'élèvent à 456 769 € sans justifications précises.

Les travaux d'investissement du domaine concédé concernent notamment les extensions de réseau et travaux de conformité de la centrale de production pour 448 972 € HT et n'obéissent pas à une programmation pluriannuelle des travaux contrairement aux engagements et obligations énoncées dans le présent rapport annuel. Il en était de même dans les rapports antérieurs : les interventions relèvent trop souvent d'opportunités liées aux travaux de voirie réalisés par la Ville.

La valeur non amortie des biens par la règle du 1/15<sup>ème</sup> qui seront remis au délégant à l'échéance de la concession s'élèvent à ce jour à 1 719 298 €.

Les charges d'exploitation évoluent comme suit sur l'exercice 2008 :

- les dépenses de sous-traitance progressent de 11,2% par rapport à l'exercice précédent,
- les charges de personnel diminuent de 32 % par rapport à ce même exercice,

- l'assistance administrative apportée par la maison mère a fait l'objet d'une convention qui fixe le montant de la redevance à 6 %.
- La redevance à la Ville d'un montant de 318 306 € progresse de 21% sur l'exercice 2007

Le résultat de l'exercice après prise en compte de l'ensemble des produits et charges de l'exploitation, du GER et des charges financières reste déficitaire à 115 757 € contre 728 353 € en 2007.

Mme Maguarian souligne à nouveau les difficultés rencontrées : absence de clarté sur l'affectation et la comptabilisation du personnel, sur l'implication de toutes les sociétés du groupe Suez et des relations qui les lient, sur les investissements et travaux GER menés, la confusion des différentes sources d'énergie et de leur coût, état réel du réseau.

Il est en effet à noter qu'à l'instar du rapport 2007 les ventes à la société ELYO/LEM ne sont pas comptabilisées au titre de l'exercice 2008.

Le traitement financier de ces opérations soulève les mêmes questions que celles qui ont été évoquées dans le rapport précédent :

- sur le périmètre de la concession,
- sur la qualification des biens et l'existence de valeurs résiduelles financières à la charge de la Ville au terme de la concession,
- ainsi que sur l'évolution des produits et charges de l'exploitation et les relations avec les maisons-mères de SDCC.

Le rapport 2008 amène ainsi, comme les précédents, des remarques fondées sur les mêmes questionnements et qui ont mené la Ville à mettre en œuvre un certain nombre d'actions qui sont ici rappelées pour mémoire.

Pour rappel, lors de sa réunion du 17 janvier 2008, la Commission consultative des services publics locaux a formulé le souhait, à l'unanimité, que le Conseil municipal saisisse la Chambre régionale des comptes d'Ile de France ainsi que le Tribunal Administratif afin de désigner un expert indépendant et impartial, lequel pourra déterminer en toute sérénité le montant du préjudice subi par la commune s'il y a lieu, dans la transparence d'une procédure publique.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 29 janvier 2008, a pris acte de ces avis. Ces deux démarches ont été menées au nom de la municipalité tant auprès de la Chambre régionale des comptes qui doit prochainement communiquer sa lettre d'observation, que du Tribunal Administratif.

M. Auffret précise que le Tribunal Administratif a statué suite à la requête en référé déposée par la Ville et a estimé qu'il était surabondant de désigner un expert, les rapports existants ayant, toujours selon la juridiction, force de documents contradictoires. Ceux-ci ont donc été considérés opposables à la SDCC.

Cette dernière juridiction a estimé qu'il était surabondant de désigner un expert, les rapports existants ayant, toujours selon la juridiction, force de documents contradictoires. Ceux-ci ont donc été considérés opposables à la SDCC.

Le Conseil Municipal du 8 juillet 2008 en a pris acte et a saisi la possibilité d'introduire une action au fond pour obtenir réparation du tout préjudice subi, né du déséquilibre financier de la concession, et qu'il conviendra de déterminer à la lumière des rapports d'audit qui lui ont d'ores et déjà été remis.

Parallèlement, la Ville s'est réservé la possibilité de poursuivre à travers ses avocats les négociations avec la SDCC.

Par ailleurs, la Chambre régionale des comptes a bien été saisie et a depuis plusieurs mois procédé à des investigations.

Les conséquences d'une sortie de concession sont également exposées : les investissements qui ne seraient pas amortis sont évalués à 1,72 millions d'euros. Or, la DGSTDD a pu, lors de travaux effectués à proximité du réseau de chaleur, constater que ce réseau présente quelques faiblesses.

M. Auffret souligne que le réexamen du seul contrat qui lie la Ville au concessionnaire (LEM) de la ZAC de Levallois ne résoudra pas le problème relatif au déséquilibre financier présenté par les comptes 2008 de la SDCC.

M. Schmaus souligne les points suivants :

- La complexité du dossier due à l'imbrication des sociétés mère et filiales intervenant dans la délégation de service public à des titres divers. Il ne peut y avoir de contrôle sur les dépenses et charges de toutes natures, la SDCC, étant une filiale d'ELYO : en effet, COFELY réalise les travaux et en fixe le montant.
- La Chambre Régionale des Comptes examine ce dossier depuis plus d'un an et effectue des études et contrôles à ce sujet.
- La ville a engagé un cabinet d'audit Finance Consult/Marc Schaefer pour l'examen et le contrôle des rapports annuels ; Or depuis 1999, tous les rapports d'audit confirme la cherté de ce montage. Une remise à plat de ce dossier est impérative.

M. Mazoué souligne pour sa part qu'il faut être vigilant et mesuré quant aux sommes qui pourraient être récupérées comme annoncé aux Clichois.

L'ensemble des membres de la commission s'accordent sur la cherté du prix de vente de la chaleur 2008.

M. Auffret recommande la voie judiciaire et rappelle que le contrat expire à fin 2015. Toutefois, si le non respect des obligations contractuelles par le concédant étaient avérées, la Ville pourrait demander la résiliation du contrat avant son échéance.

Il est proposé à la Commission d'émettre les plus expresses réserves à l'égard du rapport annuel SDCC 2008.

Les membres de la Commission votent à l'unanimité contre le rapport annuel.

M. Sylla fait rapidement un état des lieux de la situation actuelle du marché d'exploitation et de chauffage des bâtiments communaux confié à COFELY/Suz et venant à échéance en septembre 2010.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21heures 30.



Jean-Pierre AUFFRET

Premier Adjoint au Maire  
Délégué Aux Finances et Marchés Publics

CLICHY MAG  
DECEMBRE 2009

Le Conseil municipal a proposé de coordonner l'action des clients de la CPCU (sic) et bailleurs sociaux, d'un certain nombre de copropriétés et d'établissements hospitaliers, scolaires, etc.

## Chauffage urbain

● **Création d'une commission ad hoc d'information et d'évaluation sur le chauffage urbain et désignation des membres**

Le Conseil municipal a proposé de coordonner l'action des autres clients de la CPCU et bailleurs sociaux, d'un certain nombre de copropriétés et d'établissements publics, hospitaliers, scolaires, etc. **La création d'une commission plurielle sur le chauffage urbain a été votée afin d'examiner les modalités de toutes les actions en cours pour obtenir un accord de remboursement du chauffage urbain pour Clichy et ses usagers.** Cette commission est chargée d'aboutir à une réduction des coûts mais aussi de réfléchir sur l'avenir de la concession du chauffage urbain en vue de répondre aux préconisations environnementales.

Elle sera présidée par le maire et composée de six élus titulaires, six élus suppléants représentant l'ensemble des sensibilités du Conseil municipal, trois représentants des amicales locataires de Clichy Habitat, un représentant des bailleurs sociaux, deux représentants des copropriétaires, un représentant des autres clients institutionnels et une personnalité qualifiée dans le secteur du développement durable.

?



Rechercher sur le site

OK

À SUIVRE

Film anti-islam

Vote des étrangers

Kate Middleton

BB Brunes

Ligue des Champions

Votre véhicule  
n'est plus adapté ?



À LA UNE

SOCIÉTÉ

FAITS DIVERS

POLITIQUE

ECONOMIE

AUTO

INTERNATIONAL

MÉDIAS & PEOPLE

ENV

Actualité >

## Archives

L'ACTU EN FLASH

### Chauffage urbain : la commission d'information attendra CLICHY

23.05.2009

Pendant des années, le chauffage des bâtiments communaux a coûté une petite fortune à la ville de Clichy. Pour y voir plus clair, tous les élus de l'opposition municipale, associés aux communistes, réclament depuis plus d'un an la création d'une commission d'information et d'évaluation du chauffage urbain. Mais ils devront tous attendre. Lors de la dernière séance du conseil municipal, Jean-Pierre Auffray, premier adjoint au maire PS Gilles Catoire, a rappelé que la chambre régionale des comptes travaillait déjà sur le sujet et qu'il serait opportun d'attendre ses conclusions pour créer cette commission.



Le Parisien

Cet article a été publié dans la rubrique Clichy

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2009

-----  
(Convocation du 13 mai 2009)  
-----

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance à 19 heures 10 et procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Gilles CATOIRE, Maire ;

M. Jean-Pierre AUFFRET, 1

er

Adjoint au Maire, Président de séance ;

Mme Mireille GITTON, M. Alain FOURNIER, Mme Sabrina BAHMED, MM. Aïssa TERCHI, Azise SETTERAHMANE, Jean-Claude MOINGT, Mme Roberte DUMAS MARGUERY (jusqu'à 00h05),

M. Rodolphe OPPENHEIMER, Mme Catherine ALFARROBA (jusqu'à de 00h30), M. Ansoumany SYLLA, Mmes Marie-Claude FOURNIER, Annabel GALINIE, Adjoint au Maire ;

M. Bernard MARCHANDAN, Mmes Mireille LAMBERT, Annie MENDEZ (jusqu'à 01h10), Sylvie LEMOINE, MM. Régis LANG, Georges PUTEGNAT, Ibrahim TARIKET, Mme Danielle RIPERT,

M. Fawzi BENABDALLAH, Mme Lalla-Zineb EI ALAOUI BECHARD, M. Manuel ALLAMELLOU, Mmes Sophie COUDERT, Chloé PERREAU (jusqu'à 00h50), Brenda Leila HADJ-JORIOZ, Neila HAMADACHE, M. Rémi MUZEAU, Mmes Anita LACOMBE, Alvine MOUTONGO BLACK,

MM. Stéphane COCHEPAIN, Sébastien RENAULT, Rachid HADDADI, Jean-Marie SARROT, Mme Marie-Claire RESTOUX, M. Patrice PINARD, Mme Marine VION, Conseillers Municipaux ;

Etaient représentés :

Mme LAUER par Mme BAHMED

M. MAZOUÉ par M MOINGT

Mme DUMAS MARGUERY par M. OPPENHEIMER (à partir de 00h05)

Mme ALFARROBA par M. LANG (à partir de 00h30)

M. SCHMAUS par Mme MENDEZ (jusqu'à 01h10)

Mme BEREGOVOY-COTTINEAU par M. SYLLA

Mme PERREAU par M. BENABDALLAH (à partir de 00h50),

Mme LEFEBVRE par M. MUZEAU

Etaient absents :

M. Guy SCHMAUS (à partir de 01h10)

Mme Annie MENDEZ (à partir de 01h10)

M. Christian GARNIER



4.2 – CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR LE  
CHAUFFAGE URBAIN DEMANDEE PAR NEUF ELUS

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et à la majorité absolue des suffrages exprimés (29 contre, 14 pour, 1 abstention),

Le Conseil,

REJETTE la création d'une commission ad hoc d'information et d'évaluation sur le chauffage urbain



Rechercher sur le site

OK

À SUIVRE

Film anti-islam

Vote des étrangers

Kate Middleton

BB Brunes

Ligue des Champions

nexus<sup>7</sup>



La tablette proposée  
par Google.

Dès 199 €\*

\* TVA comprise. Frais de livraison exclus

À LA UNE

SOCIÉTÉ

FAITS DIVERS

POLITIQUE

ECONOMIE

AUTO

INTERNATIONAL

MÉDIAS & PEOPLE

ENVI

Actualité >

## Archives

Clichy

### Bientôt une commission d'enquête sur le chauffage urbain

30.03.2009

Connaîtra-t-on un jour les dessous de l'affaire du chauffage urbain de Clichy ? Après le recours déposé par la mairie auprès du tribunal et la saisie de la chambre régionale des comptes, le maire socialiste Gilles Catoire a fini par accepter, lors du dernier conseil municipal, d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance la création d'une commission d'enquête communale. Ceci à la demande pressante du conseiller municipal communiste Guy Schmaus, soutenu par l'ensemble de la droite et le MoDem. « La chambre régionale des comptes nous a fait comprendre que cette décision serait interprétée comme une défiance à son égard », invoque le maire pour justifier son refus initial de créer cette mission d'information et d'évaluation. « La vérité, c'est que Gilles Catoire ne veut pas que la vérité sur le scandale du chauffage urbain de Clichy soit divulguée », rétorque Guy Schmaus. Ce dossier brûlant est devenu très politique... L'affaire remonte à 1965 avec la décision de monter un réseau de chauffage urbain à Clichy. Le groupe Suez crée une filiale, la SDCC (Société de distribution de chaleur de Clichy), qui remporte le marché pour trente ans. La concession de service public sera renouvelée en 1995 pour vingt ans. « 20 000 Clichois concernés au total » C'est alors que des voix commencent à se faire entendre : celles des locataires des HLM municipaux qui estiment que le chauffage urbain leur revient plus cher que s'ils avaient un système individuel. Celles des copropriétaires aussi. S'ensuit alors une série d'audits qui relèvent des tarifs anormalement élevés et deux fois plus chers qu'à Levallois, ville alimentée, pourtant, par le même réseau ! Le dernier expert en date évalue le montant du préjudice à 19 millions d'euros pour les seuls bâtiments communaux. Or, selon Guy Schmaus, « 180 abonnés seraient concernés la mairie, l'hôpital Beaujon, des entreprises dont L'Oréal et l'Office public d'habitation », ce qui représenterait 20 000 Clichois au total ». Mais il faudra attendre les élections municipales de mars 2008 pour que la mairie dénonce le scandale. En janvier dernier, la Société de distribution de chaleur de Clichy (SDCC) a proposé une baisse de 7 % à 13 % de ses prix à compter du 1er janvier 2008. D'autres négociations pourraient intervenir à la lumière des conclusions de la CRC attendues dans les prochaines semaines et de la décision de justice prise dans le cadre du recours déposé par la ville. La commission d'enquête communale prévue ne devrait pas manquer de travail.



Le Parisien

Cet article a été publié dans la rubrique Clichy

8 mars 2009

Guy Schmaus  
Sénateur honoraire  
Président du groupe des élus communistes  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Clichy, le 8 Mars 2009

Monsieur le premier adjoint au Maire,

Dans votre correspondance reçue le 7 mars, mais datée du 16 février 2009, vous souhaitez, s'agissant du chauffage urbain de Clichy, que je renonce à la création d'une mission d'information et d'évaluation ainsi que le prévoit la loi N°2002-276 du 27 février 2002.

Je noterai en premier qu'il est regrettable qu'un juriste comme vous m'engage à ne pas appliquer la loi.

De plus, si je répondais favorablement à votre requête, ce serait déshonorer ma fonction d' élu clicheois et ma qualité de citoyen de cette ville. Or je n'en ai ni le droit ni l'envie car les clicheois paient trop cher et depuis trop longtemps la vapeur qui leur est fournie par la Société de Distribution de Chaleur de Clichy (S.D.C.C.), sous-filiale du groupe Suez.

consultative des services publics locaux parce qu'elle a été incapable d'obtenir la confrontation que nous réclamions, entre la S.D.C.C. et M.P. Consult, auteur du dernier audit remis au Maire en juin 2007. Quant au groupe d'avocats Lysias, il n'a proposé aucune solution juridique, ni aucun dédommagement financier pour les abonnés clicheois lésés.

En janvier 2008, j'ai saisi, avant que la ville ne le fasse, la chambre régionale des comptes parce que dans son rapport sur la gestion de Clichy de 1993 à 2001, elle n'a pas dit un mot sur le chauffage urbain de Clichy, alors que la mairie possédait depuis novembre 2000, un audit très critique de T.E.C. SCP pour la partie juridique et de Finance Consult pour la partie financière.

J'en arrive aux termes de la loi du 27 février 2002. Elle stipule dans son article 8 que si un sixième des élus le demandent, soit huit conseillers municipaux, une mission d'information et d'évaluation peut être formée. Dans ce cas, celle-ci aura six mois pour remettre un rapport au conseil municipal.

De surcroît et à la différence des objections du maire, la loi en question n'énonce aucun interdit d'ordre juridique à la constitution d'une mission du conseil municipal. Au demeurant, son travail ne pourrait que compléter celui que mène actuellement la chambre régionale des comptes.

Ainsi la mission clicheoise aura à consulter tous les abonnés du réseau, du plus modeste au plus gros.

audit de juin 2007 ? Tous mettant pourtant en cause la S.D.C.C., son tuteur Elyo et par voie de conséquence son propriétaire, Suez ?



Pourquoi malgré les critiques précises inscrites dans ces quatre documents, le Maire n'a-t-il pris aucune mesure pour dénouer l'imbroglio juridique et pour obtenir le remboursement des arriérés ? Enfin la mission aura à se pencher sur tous les critères à retenir pour le remboursement aux intéressés de leur dû.

groupe Suez a fait en 2008, 6 milliards et demi de bénéfices, soit une hausse de 13 % par rapport à 2007? Il est donc parfaitement en mesure de rembourser les quelques centaines de milliers d'euros qu'il doit aux clichois.

Pour conclure, je vous saurais vivement gré de prendre avec Monsieur le Maire toutes les dispositions en vue de la création, lors du conseil municipal du 24 mars prochain, de la mission d'information et d'évaluation du chauffage urbain de Clichy.

Je ne doute pas que nos collègues seront nombreux à voter en faveur de cette mission. Aucun clichois ne comprendrait qu'il en fut autrement, d'autant que nous avons toutes et tous, à l'égard de celles et ceux qui nous ont élu, un devoir de vérité, de justice et de transparence.

Veillez agréer, Monsieur le premier adjoint au Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Guy Schmaus



www.ville-clichy.fr

**Jean-Pierre AUFFRET**  
Premier Maire-Adjoint

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Monsieur Guy SCHMAUS  
Sénateur honoraire  
Conseiller municipal de Clichy-la-Garenne

Clichy, le 16 février 2009

Monsieur le Conseiller municipal,

Je reviens vers vous en prolongement de votre courrier du 26 janvier dernier.

Suite aux conclusions rendues en janvier 2008 par la Commission consultative des services publics locaux dans le cadre de la mission spécifique d'enquête qui lui avait été confiée par le conseil municipal du 18 septembre 2007, la municipalité a engagé plusieurs procédures contre la SDCC. Ainsi, une requête introductive d'instance a été déposée en septembre dernier auprès du Tribunal Administratif. Le Conseil municipal a également demandé de saisir la Chambre régionale des comptes qui a depuis quelques mois commencé ses investigations.

Je considère qu'une réponse motivée vous a été apportée par M. le Maire lors du Conseil municipal du 3 février dernier, vous indiquant qu'une nouvelle commission d'enquête ad hoc ne saurait coexister avec les juridictions sollicitées et qu'en égard au travail actuellement mené par la Chambre Régionale des Comptes sur ce dossier, à la demande de la Ville, il serait discoutoais de constituer en parallèle une commission chargée d'une mission équivalente. Il vous a été proposé, lors de cette même séance, que le Conseiller de la CRC, s'il le souhaitait, pourrait rencontrer tous les groupes politiques.

En outre, la Commission consultative des services publics locaux, à l'unanimité moins une voix, réunie le 20 novembre dernier pour donner un avis sur les rapports annuels des délégués, a émis les plus expresses réserves à l'égard du rapport annuel de la SDCC. Le Conseil municipal en a pris acte et a suivi cet avis.

La municipalité, vous le savez, est soucieuse de défendre les intérêts des Clichois. Le Conseil municipal continuera bien entendu à être régulièrement tenu informé de toute nouvelle avancée sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Le Premier Maire Adjoint

V.  
Jean-Pierre AUFFRET

Copies : M. le Maire  
M. Houel, Premier Conseiller de la CRC

Toute la correspondance doit être adressée directement au Maire  
Hôtel de Ville - B. P. 300 - 92110 Clichy  
Tel : 01.47.15.30.00 - Fax : 01.47.15.30.92

Guy Schmaus  
Sénateur honoraire  
Conseiller municipal de Clichy  
Chevalier de la Légion d'honneur

Clichy, le 26 janvier 2009

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
80, boulevard Jean Jaurès  
92110 CLICHY

LR avec AR

Monsieur le Maire,

Le compte-rendu de la commission des services publics locaux transmis au conseil municipal du 16 décembre 2008, appelle des mesures beaucoup plus pertinentes que celles que vous avez prises en vous limitant à laisser le groupe d'avocats Lysias poursuivre avec S.D.C.C. une négociation dont nous ne savons rien.

Le rapport annuel de la S.D.C.C. est en effet une véritable insulte aux clichois ainsi qu'à la requête du tribunal administratif par son opacité, ses contradictions et ses risques pour les contribuables, déjà forts mécontents de n'avoir obtenu aucun résultat malgré 10 ans de documents successifs faisant foi du prix exorbitant de la vapeur fournie à Clichy par la filiale du groupe Suez..

Je cite l'analyse de la direction clichoise des services techniques sur ce rapport « lecture difficile... absence de clarté sur l'affectation et la comptabilité du personnel, sur l'implication de toutes les sociétés du groupe Suez et des relations qui les lient sur les investissements et travaux GER (Garantie, Entretien, Renouvellement)..... **menés, la confusion des différentes sources d'énergie et de leur coût** ».



De surcroît, la direction des services techniques a pu « constater que ce réseau n'est pas dans un état acceptable. L'élaboration d'un programme pluriannuel de reprise du réseau n'est pourtant pas abordée dans le rapport annuel de la S.D.C.C. Je cite toujours « environ 6 millions d'euros seraient nécessaires pour remettre en état le réseau ». Dois-je rappeler que ce n'est pas aux clichois de payer ce qui relève du groupe Suez dont les bénéfices se chiffrent en milliards d'euros prélevés sur leurs clients.

Et ce n'est pas sérieux de croire qu'un groupe d'avocats non spécialisé et particulièrement discret puisse conduire cette énorme affaire à bien.

Je vous demande en conséquence :

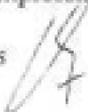
- 1) de proposer au conseil municipal du 3 février prochain la constitution d'une véritable commission d'enquête pluraliste sur le chauffage urbain.
- 2) d'exiger qu'à l'appui des 4 audits, notamment de celui de juin 2007, une confrontation ait lieu entre la S.D.C.C. et les experts conformément aux souhaits du tribunal administratif.
- 3) que vous-même veniez répondre aux questions de la commission d'enquête.
- 4) que tous les abonnés clichois soient informés et associés à l'action que nous déciderons ensemble.

Le scandale du chauffage urbain de clichy ne cessera que si les autorités municipales et les abonnés agissent. C'est là mon seul objectif.

Je ne doute pas de votre bienveillance à l'égard de mes critiques et de mes propositions.

En vous en remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Guy Schmaus



Copies aux 4 auditeurs, à tous les conseillers municipaux de Clichy, à la Chambre régionale des comptes, au Tribunal administratif de Paris